

Séance ordinaire du 1 mai 2017

Procès-verbal



01 (2017-05-260) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er mai 2017, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #5 - Pierre Audesse

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2017-05-261) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est demandé par la mairesse Sylvie Fortin Graham de transférer le point 7.5 pour le mettre au point 14.4. Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mai 2017 tel que présenté et modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2017-05-262) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017. Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

04.01 (2017-05-263) - Reddition de compte 2016-Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 4085 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans le rapport financier 2016 le total des frais de 114 449 \$ admissibles au PAERRL;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Yves Gingras, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Agapit approuve l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2017-05-264) - Dépôt et adoption des états financiers 2016

Madame la mairesse présente les états financiers vérifiés 2016.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter les états financiers vérifiés 2016, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - AVIS DE MOTION

05.01 (2017-05-265) - Avis de motion règlement 431-05-17- tarifs

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'avis de motion du règlement 431-05-17, règlement relatif à la tarification de certains biens, locations et services municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

06.01 (2017-05-266) - Adoption règlement 423-01-17

RÈGLEMENT NUMÉRO 423-01-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 271-2016 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE CONCERNANT LES COMPOSTEURS À CARCASSES D'ANIMAUX

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 271-2016 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de prévoir des dispositions particulières concernant les composteurs à carcasses d'animaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier ses règlements d'urbanisme à l'intérieur du délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CLAUDETTE DESROCHERS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1 :Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 :But du règlement

Le présent projet de règlement a pour but d'intégrer au règlement de zonage numéro 251-11-07 les dispositions particulières concernant les composteurs à carcasses d'animaux adoptées par la MRC de Lotbinière en vertu de son règlement numéro 271-2016

Article 3 :Composteurs à carcasses d'animaux

Le chapitre 16 du règlement de zonage 251-11-07 est modifié par l'insertion, après l'article 16.5, d'un nouvel article 16.5.1 qui se lira comme suit :

«15.6.1 Dispositions particulières relatives aux composteurs à carcasses d'animaux

Lorsqu'un composteur à carcasses d'animaux est requis, il doit être implanté :

à moins de 150 mètres du bâtiment d'élevage auquel il est associé et ;

le plus loin possible d'une maison d'habitation, d'un périmètre d'urbanisation et d'un immeuble protégé. »

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2017-05-267) - Adoption du second projet de règlement 424-01-17

Adoption du second projet de règlement 424-03-17, règlement modifiant le règlement de zonage 251-11-07, visant à créer la zone résidentielle R-85-1, permettant les habitations unifamiliales, bi-familiales isolées et les projets intégrés à même une partie de la zone R-85.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire modifier son règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de créer la zone résidentielle R-85-1,

permettant les habitations unifamiliales, bi familiales isolées et les projets intégrés, à même une partie de la zone résidentielle R-85. D'interdire les habitations unifamiliales jumelées, multifamiliale (3 et+), les projets intégrés et de modifier la marge de recul avant minimum dans la zone résidentielle R-85;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par Claudette Desrochers conseillère pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QUE ce règlement a été soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Claudette Desrochers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1 :Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 :But du règlement

Le présent premier projet de règlement numéro 424-01-17 a pour but de créer la zone résidentielle R-85-1, permettant les habitations unifamiliales, bi familiales isolées et les projets intégrés, à même une partie de la zone résidentielle R-85. D'interdire les habitations unifamiliales jumelées, multifamiliale (3 et+), les projets intégrés et de modifier la marge de recul avant minimum dans la zone résidentielle R-85;

Article 3 :Créer la zone résidentielle R-85-1, permettant les habitations unifamiliales, bi familiales isolées et les projets intégrés, à même une partie de la zone résidentielle R-85

a) Le plan de zonage « Feuillet 22 » de l'annexe « 1 » est modifié. Le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

b) La « Grille de spécification R-85-1 » est ajoutée à l'annexe « 2 ». Le tout tel qu'illustré à l'annexe 2 du présent règlement.

Article 4 : Interdire les habitations unifamiliales jumelées, multifamiliale (3 et+) et les projets intégrés et modifier la marge de recul avant minimum dans la zone résidentielle R-85

La « Grille de spécification R-85 » de l'annexe « 2 » est modifiée par :

la suppression du symbole « ? » dans les cases associées à la « Classe d'usages » intitulée « H-2 Unifamiliale jumelée », à la « Classe d'usages » intitulée « H-4 Multifamiliale (3 et +) » et à la « Classe d'usages » intitulée « H-6 Maison unifamiliale en rangée »;

la suppression de la « Note 1 » dans la case associée à la « Classe d'usage » intitulé « Usage spécifiquement permis »;

la suppression du symbole « ? » dans la case associée à la « Classe d'usage » intitulé « P-2 Parc et espace vert »;

la suppression du symbole « ? » dans la case associée à la « Classe d'usage » intitulée « R-2 Récréation extensive »;

la suppression des notes « N1 » et « N2 » partout où elles sont inscrites;

l'inscription de la valeur « 4.5 » dans la case associée à la «Norme » intitulée « Marge de recul avant minimale (m) »;

l'inscription de la valeur « 2 » dans la case associée à la «Norme » intitulée « Marge de recul latérale min. (m) 1^{ière} »;

l'inscription de la valeur « 6 » dans la case associée à la «Norme » intitulée « Somme des marges latérales min. (m) »;

l'inscription de la valeur « 8 » dans la case associée à la «Norme » intitulée « Marge de recul arrière min. (m) »;

l'inscription de la valeur « 10 » dans la case associée à la «Norme » intitulée « Hauteur max. (m) ».

l'ajout de la « Note 1 » Les marges de recul, ci-haut mentionnées, ne s'appliquent pas pour les projets intégrés.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe 3 du présent règlement.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

07.01 (2017-05-268) - Vente d'articles municipaux

ATTENDU QUE les employés municipaux de la voirie et du service des loisirs ont procédé à un ménage printanier;

ATTENDU QUE certains articles ont été jugé, plus nécessaires pour les besoins des services municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite organiser une vente d'articles municipaux et que cette vente sera offerte à tous les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin, d'autoriser la vente d'articles municipaux, le 3 juin prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2017-05-269) - Mention de félicitation

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire une mention de félicitations aux employés municipaux ainsi qu'au service incendie de Saint-Agapit

pour le travail effectué durant la tempête du 15 mars dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2017-05-270) - Participation Semaine québécoise des municipalités

ATTENDU QUE le Peuple Lotbinière organise chaque année, une édition spéciale en juin pour la Semaine québécoise des municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité participe à chaque année à cette publication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser l'achat d'une publicité d'une demie-page pour un montant de 545 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 13000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.04 (2017-05-271) - Autorisation Défi Sportif COOP

ATTENDU QUE la Coop Seigneurie organise la 5ième édition du Défi Sportif de la Coop Seigneurie, le 24 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Coop demande l'autorisation de la municipalité, afin de passer et de partiellement fermer les rues suivantes: Centrale, Vachon, Centenaire et Croteau et également d'emprunter la piste cyclable pour leur activité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.05 (2017-05-272) - Autorisation DG- signature bail CJEL

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi Lotbinière demande à la municipalité la possibilité de prolonger le bail de location de l'organisme;

ATTENDU QUE la municipalité a acceptée de prolonger pour la période du 31 mars 2017 au 31 mars 2018, selon les mêmes conditions qu'actuellement;

Il est proposé, par le conseiller Yves Gingras, d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer le bail avec le Carrefour jeunesse emploi Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - VOIRIE AQUEDUC ÉGOUT

08.01 (2017-05-273) - Entériner l'embauche de M. Samuel Bisson

ATTENDU QUE suite à l'absence temporaire de M. Éric Rouleau de l'équipe des travaux publics, il a été nécessaire de procéder à son remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'entériner l'embauche de M. Samuel Bisson, pour cette période temporaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2017-05-274) - Résultat appel d'offre 2017-03 Pavage 2017

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une appel d'offre public via le site du Service électronique d'appel d'offre, pour ses besoins de pavage pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont soumissionnées: Les Entreprises Lévisiennes: 279 095.78 \$ taxes incluses, Contracteur PE Pageau: 329 779.34 \$ taxes incluses, Gilles Audet Excavation: 381 839.91 \$ taxes incluses, Pavco inc: 312 082.97 \$ taxes incluses et Construction BML: 292 577.32 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer le contrat de pavage 2017 aux Entreprises Lévisiennes (soumission conforme). Dépense aux postes budgétaires: rue Demers (23 04022 721-investissements 2017), de l'Église (02 32000 625-remboursable par la Fabrique de Saint-Agapit), du 2ième Rang (23 04023 721-Carières et sablières) et de quatre transitions dans le Rang Ste-Marie (23 04024 721-Carières et sablières) et de deux transitions dans le Rang Haut-de-la Paroisse (23 04003 721-Carières et sablières).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2017-05-275) - Appel d'offre sel adoucisseur

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre par invitation pour l'achat de sel d'adoucisseur pour l'usine de traitement des eaux;

ATTENDU QUE l'invitation a été fait à Sel Warwick et Sel Windsor;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu qu'une soumission, celle de Sel Warwick au montant de 61 267.31 \$, taxes incluses, (soumission conforme);

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer le contrat à Sel Warwick. Dépense au poste budgétaire 02 41300 635.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.04 (2017-05-276) - Inscription formation Berce du caucase

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la participation de deux employés à la formation gratuite, offerte par la MRC de Lotbinière portant sur la Berce du Caucase, plus les frais inhérents à la formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.05 (2017-05-277) - Inscription formation opérateur eaux usées

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser M. Yvan Pâquet, homme de maintenance aqueduc égout, à suivre la formation d'opérateur d'eau usée, au montant de 750 \$, plus taxes, plus les frais inhérents à la formation, dépense au poste budgétaire 02 41400 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.06 (2017-05-278) - Demande de nettoyage cours d'eau

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la demande de nettoyage du cours d'eau de la branche 61 et 11 et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.07 (2017-05-279) - Achat du lot 3 638 601

ATTENDU QUE la municipalité souhaite protéger les puits et les aires d'alimentation des puits municipaux, afin d'assurer la sécurité des citoyens;

ATTENDU QUE le lot 3 638 601 est à vendre et qu'il est situé dans les aires d'alimentation des puits municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat du lot 3 638 601, d'une superficie évaluée à environ (817 678.3 pieds carrés) au montant de 50 000 \$, plus les frais de notaires, plus les frais d'arpentage (estimé à 1500 \$ plus taxes), dépense au surplus accumulé non affecté. Et d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer tous les documents relatifs à cet achat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.08 (2017-05-280) - Octroie contrat lecture des compteurs d'eau

ATTENDU QUE la municipalité procède à chaque été à la lecture des compteurs d'eau de chaque résidences desservies;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a demandé d'obtenir des prix pour effectuer ce travail par des sous-traitants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer le contrat de lecture des compteurs d'eau à M. Julien Bourdon, pour un montant forfaitaire de 5000 \$ tout inclus, poste budgétaire 02 41300 444.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.09 (2017-05-281) - Acceptation soumission balai mécanisé

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission des Entreprises Lévisienne pour effectuer les travaux de balai mécanisé des rues municipales, pour un temps estimé à 40 h, pour un montant de 3840 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 32000 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.10 (2017-05-282) - Paiement décompte progressif numéro 10- agrandissement usine de traitement des eaux

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le paiement du décompte progressif 10, pour le projet d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux, au montant de 26 987 .79 \$, taxes incluses poste budgétaire 23 05002 721, règlement d'emprunt 401-02-163.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - URBANISME

09.01 (2017-05-283) - Mandat Groupe Hémisphère- camp Scouts

ATTENDU QUE le Groupe scout Agapogil désire déposer une demande pour une utilisation autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE cette demande a pour but l'organisation d'un camp scout sur le lot 3 638 996 à Saint-Agapit;

ATTENDU QUE le comité UPA-MRC a été saisi de cette demande et qu'il recommande fortement qu'une caractérisation du milieu humide, qui occupe une partie du lot 3 638 996, soit réalisée avant de procéder à la modification du SADR;

ATTENDU QU'une offre de services au montant de 3185\$ plus taxes a été déposée par le Groupe Hémisphères pour la réalisation de cette étude de caractérisation;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, de confier au Groupe Hémisphères le mandat de réaliser une étude de caractérisation du milieu humide sur le lot 3 638 996 pour un montant de 3185\$ plus taxes, dépens au poste budgétaire 02 61000 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2017-05-284) - Fixer date de consultation publique - demande de dérogation mineure 1217 rue Principale

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de consultation publique pour la demande de dérogation mineure du 1217, rue Principale au 5 juin à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 1080, rue Bergeron à Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.03 (2017-05-285) - Fixer date de consultation publique - demande de dérogation mineure 1228 rue Normand

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de consultation publique pour la demande de dérogation mineure du 1228, rue Normand au 3 juillet à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 1080, rue Bergeron à Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.04 (2017-05-286) - Application du règlement Q-2; R-22

ATTENDU QUE Les compagnies DBO Expert et Premier Tech Aqua nous ont fait parvenir la liste des résidences qui sont équipées de leurs systèmes de traitement des eaux usées et dont les propriétaires n'ont pas renouvelé leur contrat d'entretien;

ATTENDU QUE selon l'article 89 du règlement Q-2; r-22 ces propriétaires sont passibles d'une amende allant de 1 000\$ à 100 000\$;

ATTENDU QU' un avis de non-conformité leur a été signifié par la poste et un délai de 45 jours leur a été accordé pour se rendre conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers qu'un constat d'infraction soit émis ce qui entraînera une poursuite judiciaire en cour municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.05 (2017-05-287) - Avis de non-conformité CPTAQ en Environnement

ATTENDU QUE de nouvelles plaintes ont été déposées à l'encontre des lots suivants: lots 3 638 615, 3 638 705 et 3 638 700;

ATTENDU QUE le CCU recommande que leur soit signifié un avis d'infraction et d'en faire parvenir une copie à la CPTAQ et au MDDELCC (environnement);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que passé le délai qui leur sera accordé pour se rendre conforme et si rien n'a été fait, la municipalité émettra un constat d'infraction ce qui entraînera une poursuite judiciaire en cour municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.06 (2017-05-288) - Demande de dérogation mineure 1035 avenue Gingras

ATTENDU QU' à la suite de la production d'un plan de localisation préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre il a été constaté que

l'implantation de la résidence du 1035, avenue Gingras, lot 5 684 412 ne respecte pas la marge de recul avant minimum;
ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne la marge de recul avant minimum s'appliquant pour la cour avant secondaire;
ATTENDU QUE la marge de recul avant minimum prescrite est de 4.5 mètres et que dans les faits elle est de 3.22 mètres;
ATTENDU QUE la résidence empiète de 1,22 mètre dans la marge de recul avant;
ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure telle que proposée n'aura pas d'effet négatif sur l'utilisation des propriétés voisines;
ATTENDU QU'il y a eu consultation publique sans aucune opposition;
EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Desrochers conseillère d'accorder la dérogation mineure, telle que proposée, en regard de la marge de recul avant minimum qui s'applique pour la résidence du 1035, avenue Gingras, lot 5 684 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.07 (2017-05-289) - Demande de dérogation mineure 1045 rue Talbot

ATTENDU QU' à la suite de la production d'un plan de localisation préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre il a été constaté que l'implantation de la résidence du 1045, rue Talbot lot 5 684 400 ne respecte pas la marge de recul arrière minimum;
ATTENDU QUE la marge de recul arrière minimum prescrite est de 8 mètres et que dans les faits elle est de 5.28 mètres;
ATTENDU QUE la résidence empiète de 2,72 mètres dans la marge de recul arrière;
ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure telle que proposée n'aura pas d'effet négatif sur l'utilisation des propriétés voisines;
ATTENDU QU' il y a eu consultation publique et aucune opposition;
EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Desrochers conseillère d'accorder la dérogation mineure, telle que proposée, en regard de la marge de recul arrière minimum qui s'applique pour la résidence du 1045, rue Talbot, lot 5 684 400.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.08 (2017-05-290) - Demande de dérogation mineure 1061 avenue Dutil

ATTENDU QU' à la suite de la production d'un plan de localisation préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre il a été constaté que l'implantation de la résidence du 1061, avenue Dutil lot 5 684 392 ne respecte pas la marge de recul avant minimum;
ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne la marge de recul avant minimum s'appliquant pour la cour avant secondaire;
ATTENDU QUE la marge de recul avant minimum prescrite est de 4.5 mètres et que dans les faits elle est de 4.39 mètres;
ATTENDU QUE la résidence empiète de 0,11 mètre dans la marge de recul avant;
ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation telle que proposée n'aura pas d'effet négatif sur l'utilisation des propriétés voisines;
ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu sans opposition;
Il est proposé par Claudette Desrochers conseillère d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, en regard de la marge de recul avant minimum qui s'applique pour la résidence du 1061, avenue Dutil, lot 5 684 392.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - LOISIRS

10.01 (2017-05-291) - Réparation pancarte extérieure-aréna

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'effectuer les réparations sur la pancarte extérieure de l'aréna au montant de 1850 \$, plus taxes, chez Enseignes Pala, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2017-05-292) - Achat balançoires parc de la gare

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser l'achat de balançoires pour le parc de la gare, budget estimé à environ 3000 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70150 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.03 (2017-05-293) - Embauche étudiant été-service des loisirs

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'embauche d'Antoine Bergeron au poste d'étudiant du service des loisirs pour la

saison estivale au salaire minimum, poste budgétaire 02 70150 141.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.04 (2017-05-294) - Inscription formation des animateurs du TDJ

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'inscription des animateurs à la formation pour animateurs du terrain de jeux pour un coût d'environ 1200 \$ au poste budgétaire 02 70150 454 et de les payer 50 \$ /jour/animateur pour la formation, poste budgétaire 02 70150 141.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.05 (2017-05-295) - Achat d'une scie à chaîne

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'acheter une scie à chaîne pour les besoins du service des loisirs, au montant de 199.95 \$, plus taxes, plus dépenses afférentes (chaînes), poste budgétaire 02 70130 643.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.06 (2017-05-296) - Inscription tournoi de golf Fondation Philippe Boucher

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'inscription d'une équipe municipale composée de bénévoles du service des loisirs pour le tournoi de golf de la Fondation Philippe Boucher, au montant de 720 \$, poste budgétaire 02 70150 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.07 (2017-05-297) - Achat d'un tableau d'affichage

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de faire l'achat d'un tableau d'affichage extérieur pour le terrain de tennis et soccer, au montant de 430.60 \$, plus taxes et transport, poste budgétaire 02 70150 649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.08 (2017-05-298) - Achat matériel sportif

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin, de faire l'achat de matériel sportif, au coût de 1029.50 \$, plus taxes, postes budgétaires 02 70150 649 et 02 70130 649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.09 (2017-05-299) - Résultat appel d'offre portique aréna

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre public via le Système électronique d'appel d'offre pour le projet de reconstruction du portique de l'aréna;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes (prix excluant les taxes): Groupe Symaco inc. 243 890 \$, Jim Construction inc. 248 880 \$, Action Progex inc. 281 120 \$, Construction Yannick Arbour inc. 247 934\$ et CEH inc. 310 930 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'octroyer le contrat à Groupe Symaco inc. pour un montant de 243 890 \$, plus taxes, dépense au poste budgétaire 23 08001 727 dans le surplus accumulé affecté-aréna (59 13100 012) et la subvention PIC 150.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

11.01 (2017-05-300) - Autorisation directeur- démarches architecte-travaux Cégep

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le directeur du Complexe des Seigneuries à effectuer des démarches auprès d'un architecte en vue d'évaluer le coût des demandes de modifications demandées par le Cégep (travaux aux frais du Cégep).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 - FÊTES DU 150^{ième}

12.01 (2017-05-301) - Travaux kiosque BMR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de décréter le début des travaux du kiosque BMR et d'autorisation des dépenses pour un budget de 16 084.32 \$ (clôture conteneur, plaque de bronze, trottoir et aménagement, audio etc.), poste budgétaire 02 13000 493, (commandite).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2017-05-302) - Paiement final-Spectacle de Gregory Charles

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autorisation le paiement final à Les Productions Gregory Charles Inc. pour le spectacle de Grégory Charles, au montant de 11 497.50 \$, poste budgétaire 02 13000 493, (commandite).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.03 (2017-05-303) - Autorisation signature contrat FAMQ

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser Steve Lemay directeur du Complexe des Seigneuries à signer le contrat avec FAMQ pour le service des majorettes lors de la parade, montant de 1485 \$, poste budgétaire 02 13000 493, (commandite).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.04 (2017-05-304) - Demande de permis d'alcool-activité du 150^{ième} 12-13 août 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser M. Éric Vachon, technicien en loisirs, à effectuer une demande de permis de vente d'alcool dans le cadre des activités du 150^{ième} qui auront lieu dans le stationnement de l'aréna de la municipalité les 12 et 13 août 2017. Dépense de 176 \$, au poste budgétaire 02 13000 493, (commandite) et de faire le chèque à l'ordre du Ministre des Finances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.05 (2017-05-305) - Autorisation paiement de factures avril 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures suivantes:

Code budgétaire 02.13000.493 – Fêtes du 150^e

Surplus accumulé affecté – Fêtes du 150^e – 59 13100 011, (commandite)

André Gingras, relevé de dépenses pour la période du 17 février au 4 avril de 90.05\$ (papeterie et articles)

Daniel Bouchard, facture 2660 de 22.08\$ (révision d'un texte)

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 112.13 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.06 (2017-05-306) - Achat fleurs et bacs de béton

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de 6 bacs en béton et fleurs, chez Serres Morissette au montant de 1116 \$, pls taxes, poste budgétaire 02 13000 493, (commandite).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 - INCENDIE

13.01 (2017-05-307) - Rapport des activités du service incendie du 20 avril 2017

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire le dépôt du rapport du service incendie en date du 20 avril 2017.

13.02 (2017-05-308) - Location toilette chimique Centre de formation des pompiers

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire la location d'une toilette chimique pour le Centre de formation des pompiers, pour les mois d'avril à

décembre, au coût de 150 \$ / mois, poste budgétaire 02 29000 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.03 (2017-05-309) - Inscription congrès des chefs

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'inscription de Mathieu Bergeron, directeur incendie au Congrès des chefs incendie au montant de 185 \$, plus taxes, plus frais afférents, poste budgétaire 02 22000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.04 (2017-05-310) - Achat adaptateur

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat d'un adaptateur, au coût de 194 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 22000 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.05 (2017-05-311) - Réparation pagette

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'effectuer la réparation de pagette chez Info-page, coût de 115 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 22000 331.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.06 (2017-05-312) - Autorisation brûlage de voiture au Centre de formation des pompiers

ATTENDU QUE le Centre de formation des pompiers se doit de respecter le programme de l'École nationale des pompiers;

ATTENDU QUE le programme prévoit une formation nécessitant le brûlage d'un véhicule afin que les pompiers se pratiquent à l'éteindre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser le brûlage de véhicule au Centre de formation des pompiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.07 (2017-05-313) - Achat voiture

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'achat de deux voitures chez Dumont auto dans le cadre des formations offertes par le Centre de formation des pompiers, au coût de 300 \$ (livraison inclus), poste budgétaire 02 29000 640.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.08 (2017-05-314) - Réserve financière Centre de formation des pompiers

Il est proposé par le conseillère Sylvain Vidal de prendre au surplus accumulé non-affecté et de transférer au surplus accumulé-Centre de formation (59 131000 019).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.09 (2017-05-315) - Inscription formation en sécurité civile

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'inscription de la directrice générale et du Chef incendie à la formation en sécurité civile, (six formations sur trois ans), pour un total de 1550 \$, postes budgétaires 02 13000 454 et 02 22000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.10 (2017-05-316) - Adoption du rapport d'activité annuel 2016 du service de la sécurité incendie

ATTENDU la réception du rapport annuel 2016 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté d'avril 2017;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal que le Conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.11 (2017-05-317) - Modification de la résolution 2017-04-249

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire la modification suivante à la résolution 2017-04-249: le montant de la dépense devra être pris dans le surplus accumulé non affecté et non dans le fond de roulement tel que préalablement inscrit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14 - FINANCES

14.01 (2017-05-318) - Autorisation paiement de factures avril 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de la facture d'avril 2017 suivante:

Code budgétaire 23.08001.727 – Aréna (rénovation portique)

Surplus accumulé affecté – aréna (59.13100.012)

Médias Transcontinental SENC, facture PB005388 de 325.38\$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 325.38 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.02 (2017-05-319) - Dépôt et adoption des états comparatifs

ATTENDU l'article 176.4 du Code Municipal;

ATTENDU QUE la directrice des finances et de l'administration a déposé au conseil municipal les états comparatifs des revenus et des dépenses du premier trimestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'adopter les états comparatifs en date du 1er mai 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.03 (2017-05-320) - Autorisation paiement factures Lavery

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de factures Lavery suivantes : facture 1318622 au montant de 3809.94 \$, taxes incluses et facture 1318609 au montant de 157.06\$, taxes incluses poste budgétaire 02 12000 412 et 02 16000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.04 (2017-05-321) - Autorisation paiement des frais d'avocat de la mairesse

Mme la mairesse demande l'autorisation de paiement de ses frais d'avocat, facture de Jacques Larochelle avocat Inc. au montant de 732.97 \$, taxes incluses.

Cette demande est rejetée par le conseil.

14.05 (2017-05-322) - Dépôt de la liste et autorisation de paiement des comptes fournisseurs

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de la liste et d'autoriser le paiement des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2017 au montant de 617 023.86 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.06 (2017-05-323) - Dépôt de l'historique des chèques et des prélèvements

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de l'historique des chèques et d'autoriser le paiement au 30 avril 2017 au montant de 16 756.90 \$ et des prélèvements au montant de 28 044.08 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15 (2017-05-324) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de lever la séance ordinaire à 21h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse